



RAPPORT ANNUEL 2023







Inhalt

Table des matières

1	MISSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.....	5
1.1	<i>La défense et la promotion des intérêts du monde agricole.....</i>	6
1.2	<i>La formation initiale et continue du monde agricole et rural.....</i>	6
1.3	<i>L'innovation par la veille technologique, la recherche appliquée et le développement.....</i>	6
1.4	<i>L'appui-conseil en production agricole.....</i>	6
1.5	<i>La promotion commerciale des produits agricoles luxembourgeois.....</i>	6
2	DES AGRICULTEURS AU SERVICE DES AGRICULTEURS.....	7
2.1	<i>Assemblée plénière.....</i>	7
2.2	<i>Comité de direction.....</i>	8
2.3	<i>L'équipe de la Chambre d'Agriculture.....</i>	8
3	POLITIQUE ET JURIDIQUE – DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS.....	9
3.1	<i>Veille politique et défense des intérêts.....</i>	9
3.2	<i>Appui-conseil juridique et administratif.....</i>	10
4	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	11
4.1	<i>Formation professionnelle initiale.....</i>	11
4.2	<i>Formation professionnelle continue.....</i>	12
4.3	<i>Landakademie.....</i>	14
5	INNOVATION TECHNIQUE, VEILLE, RECHERCHE APPLIQUÉE ET DÉVELOPPEMENT.....	15
5.1	<i>Digitalisation de l'agriculture.....</i>	15
5.2	<i>Recherche appliquée.....</i>	16
6	VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI-CONSEIL.....	17
6.1	<i>Modules.....</i>	17
6.2	<i>Déclarations PAC (Flächenanträge).....</i>	18
6.3	<i>Vulgarisation agricole.....</i>	18
7	STRUCTURATION DES FILIÈRES, INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION.....	20
7.1	<i>« Sou schmaacht Lëtzebuerg » (SSL).....</i>	20
7.2	<i>« Produit du terroir » (PDT).....</i>	22
8	COMMUNICATION.....	25
8.1	<i>Médias numériques.....</i>	25
8.2	<i>Autres.....</i>	26

1

MISSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture du Luxembourg est l'organe représentatif officiel des agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs. Elle a été instaurée par la Loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale.

L'objectif global de la Chambre d'Agriculture est de promouvoir une agriculture financièrement, socialement et écologiquement dynamique, équilibrée et durable. Le cadre de travail de la Chambre se décline sous forme de 5 objectifs spécifiques.

1 LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DES INTÉRÊTS DU MONDE AGRICOLE



2 LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DU MONDE AGRICOLE ET RURAL



3 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AGRICOLE



4 L'APPUI-CONSEIL EN PRODUCTION AGRICOLE



5 LA PROMOTION COMMERCIALE DES PRODUITS AGRICOLES LUXEMBOURGEOIS



1

MISSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

1.1 La défense et la promotion des intérêts du monde agricole

La défense et la promotion des intérêts du monde agricole comprend à la fois un travail de veille politique, juridique, administrative et technique, mais aussi des actions visant à alerter et orienter les agriculteurs et les décideurs politiques. La Chambre a notamment pour mission d'émettre un avis

sur les projets de loi ou de règlement grand-ducal, en particulier ceux concernant les agriculteurs, les viticulteurs et horticulteurs. De plus, elle assure un rôle de conseil auprès des agriculteurs en gestion juridique et opérationnelle de leur entreprise.

1.2 La formation initiale et continue du monde agricole et rural

La promotion et l'orientation dans la formation constituent deux éléments indispensables pour assurer aux agriculteurs un avenir socio-économique. La Chambre d'Agriculture est impliquée dans l'organisation de la formation initiale et de

l'apprentissage dans les « métiers verts ». En outre, elle réalise et certifie des activités de formation continue nécessaires tout au long de la vie professionnelle.

1.3 L'innovation par la veille technologique, la recherche appliquée et le développement

La Chambre poursuit l'objectif de promouvoir les innovations technologiques qui font sens pour le Luxembourg. Cela passe par un recensement actif des dernières innovations, par des activités de recherche appliquée et de développe-

ment avec des partenaires compétents et par un transfert actif des connaissances issues de ces innovations entre les acteurs du monde agricole.

1.4 L'appui-conseil en production agricole

La Chambre accompagne les agriculteurs dans le développement de leur savoir-faire en lien avec l'optimisation des pratiques dans un cadre législatif et réglementaire de plus en plus restrictif. Cet appui est à la fois réalisé sur demande

des agriculteurs mais également des acteurs publics – communes, syndicats des eaux et État. La Chambre réalise également la déclaration PAC (Politique Agricole Commune) des agriculteurs qui lui en font la demande.

1.5 La promotion commerciale des produits agricoles luxembourgeois

La Chambre joue aussi un rôle dans la structuration des filières en vue d'une meilleure intégration des agriculteurs dans le processus commercial, et dans la promotion des produits locaux et de qualité. Elle gère notamment le label

« Produit du terroir - Lëtzebuerg » et la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg » qui promeuvent une production alimentaire locale et de qualité.

2

DES AGRICULTEURS AU SERVICE DES AGRICULTEURS

2.1 Assemblée plénière

2.1.1 Mandat

L'Assemblée plénière est l'organe souverain de la Chambre d'Agriculture. Elle est chargée de l'approbation du budget, des comptes clôturés et du bilan de la Chambre ainsi que de l'établissement de la politique générale et du cadre admi-

nistratif de celle-ci. Elle a également pour rôle d'approuver les avis qui sont transmis aux autorités publiques. En 2023, l'Assemblée s'est réunie 5 fois.

2.1.2 Composition

La composition actuelle de l'Assemblée plénière est arrêtée par effet de Loi du 7 juillet 1987. Elle inclut 19 membres effectifs et 19 suppléants, tous élus, dont 3 viticulteurs, 1 horticulteur et 15 agriculteurs.

Membres du secteur agricole



Membres effectifs : Louis Boonen, Claude Bourg, Guy Feyder, Marc Fisch, Romain Freichel, Christian Hahn, Apolline Hoffmann-Kohl, Nico Kass, Marc Koeune, Nicole Lafleur-Rennel, Claude Loutsch, Guy Schmit, Camille Schroeder, Jeff Schroeder, Christian Wester

Suppléants : Fränk Beissel, Andy Brisbois, Lucien Clesse, Gaby Faltz-Kontz, Josy Hansen, Claude Hilgert, Gilbert Leider, Jeanne Lux, Marc Meyrer, Patrick Morn, Alain Schaack, Sonja Siebenaler-Aubart, Alex Steichen, Paul Thill, Jean-Paul Vosman

Membres du secteur viticole



Membres effectifs : Paul Funck, Josy Gloden, Guy Krier

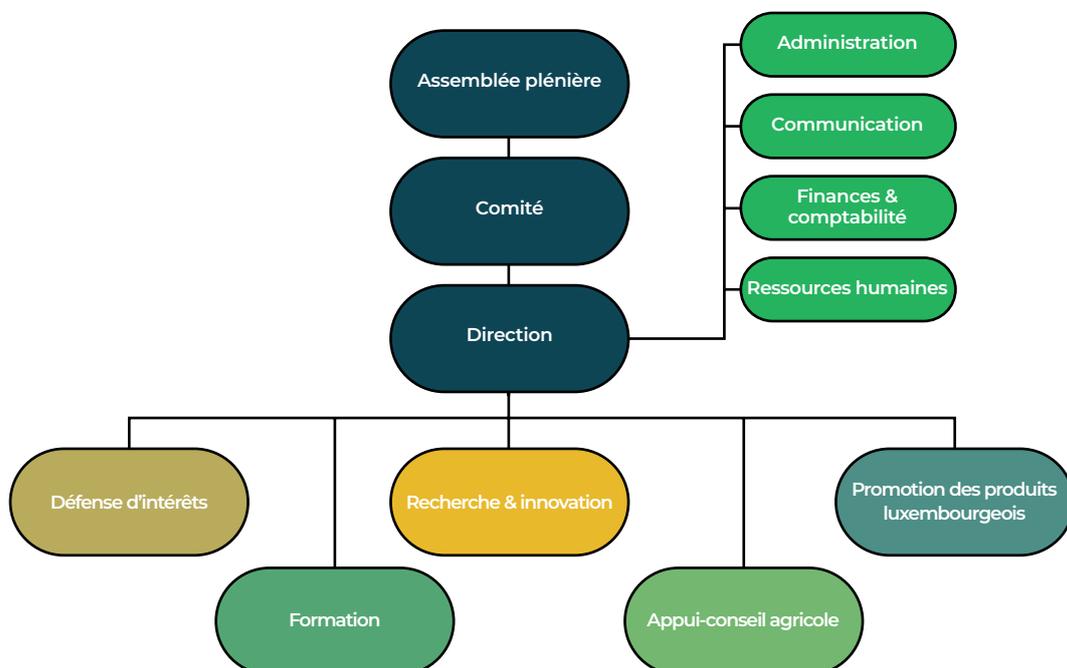
Suppléants : Luc Duhr, Serge Gales, Armand Schmit

Membres du secteur horticole



Membre effectif : Ernest Brandenburger

Suppléant : Conny Van de Sluis



2

DES AGRICULTEURS AU SERVICE DES AGRICULTEURS

2.2 Comité de direction

2.2.1 Mandat

Les travaux du Comité comprennent : la convocation des sessions plénières et l'établissement de l'ordre du jour ; la préparation du budget interne et des comptes annuels ; la rédaction des avis législatifs à adopter par l'Assemblée plénière, des propositions législatives et des amendements

à la législation existante ; la nomination d'experts et de délégués auprès d'instances officielles ; la supervision de la gestion patrimoniale et du secrétariat général de la Chambre. En 2023, le Comité s'est réuni formellement une trentaine de fois.

2.2.2 Composition

Ont été élus, en mars 2019, à la tête de la Chambre d'Agriculture, un Président et un Vice-Président : Guy Feyder et Paul Funck. Le Comité est complété par deux autres membres

avec la possibilité de coopter des membres additionnels. Les trois membres complétant le Président et le Vice-Président sont : Louis Boonen, Marc Fisch et Nico Kass.

2.3 L'équipe de la Chambre d'Agriculture

La Chambre compte, en date du 31 décembre 2023, 18 collaborateurs (équivalent à 14,9 temps pleins = ETP) dont 8 ETP sont dédiés au conseil agricole.



3

POLITIQUE ET JURIDIQUE

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS

3.1 Veille politique et défense des intérêts

Au cours de l'année 2023, la Chambre d'Agriculture a reçu environ 200 demandes d'avis. Les projets de loi respectivement de règlements grand-ducaux présentant un intérêt particulier pour le secteur agricole luxembourgeois ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

En tout, 25 avis ont été rédigés. Certains dossiers ont fait l'objet d'une attention toute particulière au cours de l'année 2023, associée à des prises de position formelles, pour certaines encore en discussion. Relevons notamment les dossiers suivants :

→ *Le projet de loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales (Loi agraire) ainsi que les règlements grand-ducaux y relatifs.*

→ *Le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.*

→ *Le projet de règlement grand-ducal portant modification de 5 règlements grand-ducaux dans le cadre de la mise en place de la stratégie nationale de la production de biogaz.*

→ *Projet de règlement grand-ducal concernant la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine.*

3.1.2 Commissions

La Chambre d'Agriculture est représentée dans près de soixante commissions, comités et conseils d'administration. Ces entités relèvent à la fois des secteurs agricole, environnemental, de remembrement rural, social,

économique, d'aménagement du territoire, statistique, etc. S'ajoutent à cette liste une dizaine de Commissions, Conseils et Comités en lien direct avec la formation professionnelle relative aux métiers verts.

3.1.3 Réunions d'information sur la loi agraire

La Chambre d'Agriculture a invité tous ses membres à des réunions d'information sur le projet de loi agraire. Ces deux réunions ont eu lieu le 25 avril et le 3 mai, respectivement à Roodt/Syre et à Hosingen. Au total, environ 200 agriculteurs y ont participé, bien que la date ait malheureusement coïncidé avec une période de travail intense pour les agriculteurs.

La Chambre, représentée par son comité de direction, a décrit le déroulement du processus qui a conduit à la formulation du PSN et de la loi agraire dans sa version provisoire du moment. Elle a expliqué les propositions initiales du ministère, les demandes du secteur portées par la Chambre et enfin les propositions soumis à la Chambre des Députés.

3

POLITIQUE ET JURIDIQUE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS

3.2 Appui-conseil juridique et administratif

3.2.1 Objectifs

La Chambre assiste les agriculteurs dans toutes les questions juridiques générales (hors volets conflictuels relevant d'un appui-conseil très spécifique) et administratives qui se posent à eux.

3.2.2 Réalisations 2023

Appui administratif

Certains dossiers ont fait l'objet d'une attention toute particulière au cours de l'année 2023 :

- *Les procédures d'autorisations de recouvrement des réservoirs à purin/lisier aérien*
- *La facturation électronique*
- *Les dérogations pour l'épandage de lisier, de purin ou de digestat pendant la période d'interdiction d'épandage*

La Chambre a rédigé plusieurs publications sur ces dossiers et a réalisé un conseil personnalisé sur demande.

Conseil juridique

L'équipe de la Chambre a continué à appuyer les membres en leur prodiguant des informations et des avis sur des questions à la fois administratives et juridiques, le plus sou-

vent en lien avec des sujets de droit foncier, de formation, d'installation, de transmission d'exploitation et de départs en retraite.

Sécurité au travail et droit du travail

La sécurité au travail constitue un point d'attention important pour la Chambre. Les agriculteurs sont en effet actifs dans un environnement complexe (animaux, machines lourdes et outils, hangars, cadre naturel, etc.), source de multiples dangers pour leur santé et celle de leurs éventuels

employés et membres familiaux.

Pour le détail de l'ensemble des travaux réalisés par la Chambre d'Agriculture dans ce domaine nous renvoyons au rapport Sécurité au travail et Droit du travail.



4

FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1 Formation professionnelle initiale

4.1.1 Objectifs

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Chambre d'Agriculture, en tant que chambre patronale est en charge de l'encadrement des formations dans le secteur vert. Le rôle de la Chambre d'Agriculture est d'une part, d'attribuer le « droit de former » aux entreprises formatrices,

d'autre part de mettre en relation apprentis et entreprises, et enfin de gérer les contrats d'apprentissage. Le conseil à l'apprentissage est assuré en collaboration avec un responsable rattaché à la Chambre des Métiers. Elle encadre les formations suivantes.

Agriculture

→ *Agriculteur (DAP)* → *Technicien Agricole (DT)* → *Ouvrier agricole (CCP)* → *Soigneur d'équidés (DAP, DT)*

Horticulture

→ *Fleuriste* → *Floriculteur* → *Pépinieriste-paysagiste* → *Horticulteur-maraîcher*

Environnement

→ *Opérateur de l'environnement (DAP)* → *Technicien de l'environnement naturel (DT)*



4

FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1.2 Réalisations 2023

Les entreprises formatrices

En 2023, la Chambre d'Agriculture a appuyé et encadré plus de 110 entreprises formatrices dans les différents métiers.

Gestion des contrats d'apprentissage

En 2023, la Chambre d'Agriculture a géré 161 contrats d'apprentissage dans les métiers verts, contrats qui durent en moyenne 3 années. En 2023, le nombre de nouveaux contrats s'est porté à 73.

Participations aux Commissions consultatives encadrant la formation professionnelle des métiers verts

La Chambre assure la nomination d'un nombre important de membres auprès des commissions, comités et conseils en relation avec la formation professionnelle initiale et continue.

Nouvelles formations

Les travaux relatifs à la formation « CCP ouvrier agricole » se sont poursuivis en 2023, notamment la collaboration entre entreprise de formation, école et Chambre d'Agriculture. Dans ce cadre, la formation continue de « tuteur en entreprise » a été mise en place pour les entreprises agricoles et

proposée à l'automne 2023 pour les nouvelles entreprises de formation « CCP ouvrier agricole ».

Dans le cadre de cette formation, 8 entreprises formatrices supplémentaires ont été recrutées et une nouvelle promotion de 2 apprentis a été lancée à l'automne 2023.

Formation régionale

La Chambre entretient des liens étroits avec les organismes de formation régionaux (« dans la Grande Région »), notamment en ce qui concerne les formations aux métiers de la viticulture et de soigneur d'équidés, qui font l'objet d'une formation transfrontalière. En 2023, la Chambre d'Agriculture

a géré 11 contrats de formation dans ces domaines. Dans les domaines du soigneur d'équidés, de la viticulture et du service agricole, elle a pris en charge l'attribution du « droit de former » pour les entreprises de formation ainsi que l'établissement et la gestion des contrats de formation.

4.2 Formation Professionnelle continue

4.2.1 Objectifs

La Chambre a pour mission d'encourager et de faciliter l'accès aux formations continues dans le secteur agricole pour les agriculteurs et leurs conseillers. En effet, c'est par la formation continue que ceux-ci peuvent s'ouvrir à de

nouvelles techniques, perfectionner leurs pratiques, et ainsi participer à une agriculture économiquement performante ainsi que toujours plus respectueuse de l'environnement.

4.2.2 Réalisations 2023

Publication périodique de l'offre en formation continue

La Chambre d'Agriculture publie dans l'agenda de son site internet les activités de transfert de connaissances organisées par les différentes organisations agricoles. Le calendrier indique, pour chaque activité, si elle peut être comptabilisée

pour le besoin de la prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel (LPP), la « formation continue en gestion d'entreprise » (FCGE) et/ou le renouvellement du Sprätzpass.

4

FORMATION PROFESSIONNELLE

Avis sur des dossiers de formation continue et transmission pour accord de financement

En 2023, la Chambre d'Agriculture a centralisé et avisé 42 dossiers de formation soumis par des entités formatrices. Ces dossiers ont ultérieurement été transmis au Ministère en vue de l'allocation d'aides. Quatre dossiers concernaient des activités organisées par des associations en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Formation continue aux producteurs de produits de viande préparés à la ferme

La production à la ferme et la vente directe de produits de viande sont soumises à une formation certifiante en la matière. La Chambre d'Agriculture avait organisé, en coopération avec la « Verengung Lëtzebuenger Direktvermaarter – vum Bauerenhaff op den Dësch », en 2013 et en

2016, deux séries de cours pour les producteurs concernés. À la suite de l'intérêt marqué par plusieurs exploitants de s'orienter vers cette spécialisation, une série de cours supplémentaire a été organisée en 2022. Cette formation a eu lieu en janvier 2023 avec 43 participants.

Formation continue pour les conseillers agricoles

Une formation continue adéquate des conseillers agricoles contribue à assurer un niveau de qualité élevé des services de conseil prestés. Étant donné la grande diversité des secteurs d'activités (production végétale, production animale, viticulture, horticulture, apiculture ...) et notamment la spécialisation des différentes organisations, la priorité a été donnée, au niveau du système de formation continue,

à la méthode de vulgarisation. Le système de formation continue se base sur le cycle de formation CECRA (www.cecra.net). En octobre 2023, des conseillers agricoles de différentes organisations, mais également des personnes en charge de la formation continue ont effectué un module de formation.

Formation en gestion d'entreprise

La Chambre d'Agriculture assure, avec le Lycée technique agricole, l'organisation de la « formation continue en gestion d'entreprise » (FCGE). Cette formation d'une durée de 90 heures est obligatoire pour les jeunes agriculteurs dans le contexte du régime d'aide à l'installation prévu par la loi agraire.

En 2023, 16 jeunes agriculteurs ont reçu leur certificat. Au total, 300 jeunes agriculteurs ont suivi cette formation à la gestion d'entreprise depuis le 13 janvier 2010. En juin 2023, un nouveau groupe de 24 jeunes agriculteurs a commencé cette formation.

4

FORMATION PROFESSIONNELLE

4.3 Landakademie

4.3.1 Objectifs

La Landakademie est un programme de coordination pour la promotion des offres de formation et de loisirs dans les zones rurales du Grand-Duché de Luxembourg. Basée à Eschdorf et dotée d'un effectif équivalent à 1,38 personnes temps-plein (réparti sur 3 personnes) rattachées à la Chambre d'Agriculture, son objectif est d'améliorer l'accès à la formation continue ainsi que de fournir un aperçu complet des possibilités de formation dans les zones rurales.

La Landakademie découle du programme européen Leader et a pris son indépendance avec le soutien du Gouvernement et des communes partenaires qui participent à son financement au prorata du nombre de leurs habitants. Le programme couvre actuellement 48 communes partenaires avec 148.553 habitants (Statec 2023).

4.3.2 Réalisations 2023

En 2023, la Landakademie, c'est :

- 1 catalogue de 491 cours proposés par 91 prestataires et distribué 2 fois par an avec un tirage de 62 750 exemplaires
- 1 495 offres de cours publiés sur le site Internet
- 73 098 visiteurs du site Internet
- 28 cours de langue
- 3 cours d'outils informatiques
- 5 cours visant l'obtention de la nationalité luxembourgeoise
- 379 personnes qui ont reçu un certificat en 2022/2023, dont 278 pour des cours de langues, 9 pour des cours informatiques et 92 pour des cours visant l'obtention de la nationalité luxembourgeoise

4.3.3 Perspectives 2023

Depuis 2021, la Landakademie travaille sur un nouveau site web et sur la création d'un compte Facebook. Le nouveau site web (disponible à partir de mars 2024) offrira entre autres une meilleure fonction de recherche pour les cours et une inscription plus simple. La page Facebook permettra de communiquer plus efficacement, en complément des

brochures diffusées par la Landakademie.

Elle sera également disponible à partir de mars 2024.

En outre, la Landakademie a lancé un concours de photographie en 2023 afin de trouver des images extraordinaires pour la couverture de son catalogue. Après le grand succès du 1^{er} essai, la Landakademie va relancer le concours en 2024.



5

INNOVATION TECHNIQUE

VEILLE, RECHERCHE APPLIQUÉE ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Digitalisation de l'agriculture

5.1.1 Mes parcelles

« Mes Parcelles » est une solution de gestion des parcelles agricoles en ligne, pour un pilotage centralisé, optimisé et sécurisé des exploitations. Il permet notamment de gérer la traçabilité des cultures, de suivre les indicateurs environnementaux et de piloter la performance économique de l'exploitation. Se greffent à cet outil toute une série de fonctionnalités faisant appel à des technologies diverses et offrant ainsi aux agriculteurs un espace élargi et intégré d'aides à la décision.

En 2020, le Chambre d'Agriculture de Luxembourg et l'APCA ont signé une convention visant à adapter les deux logiciels en version test pour le territoire et les spécificités luxembourgeoises. Les travaux d'adaptation, retardés par la pandémie du COVID, impliquent une prise en compte des spécificités nationales et une traduction partielle de l'interface en allemand. Il est prévu que le logiciel soit mis à disposition des agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs dans le courant de l'année 2024.

5.2 Recherche appliquée

5.2.1 Digital Pilot Farm

Le « Digital Pilot Farms » est un projet de recherche issu d'un appel d'offre du Ministère de l'Agriculture de 2018 et s'aligne sur le plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques publié en décembre 2017. Il s'agit d'un projet pluriannuel de 2019 à 2024 en partenariat avec le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology). Ce projet se concentre sur l'optimisation de la lutte contre les adventices et les champignons nuisibles, étant donné que les produits phytosanitaires utilisés contre eux sont les plus importants produits les plus utilisés dans l'agriculture

luxembourgeoise. L'objectif général consistait à optimiser l'utilisation de ces herbicides et fongicides en vue d'une application ciblée, sûre, efficace et donc durable. Des essais sur le terrain ont ainsi permis de tester les possibilités de réduction des doses de ces produits à moyen et long terme. Les résultats clés du projet ont été présentés le 3 juin 2023 sous la forme d'un séminaire de formation continue sur le site d'essai de Kehlen. Pour plus d'informations sur le projet, veuillez consulter le rapport final.

5

INNOVATION TECHNIQUE

VEILLE, RECHERCHE APPLIQUÉE ET DÉVELOPPEMENT

5.2 Recherche appliquée

5.2.2 Cultures alternatives

Depuis plusieurs années, la Chambre cherche à mettre en place des cultures alternatives au maïs dans les zones de protection des eaux. L'objectif de ces cultures est d'assurer aux agriculteurs des revenus similaires, voire supérieurs, à ceux du maïs, tout en étant moins intensives en termes de temps de travail, de fertilisation et de protection phytosanitaire. Alors que la production de ces cultures alternatives ne pose généralement pas de problèmes majeurs d'un point de vue agronomique, leur commercialisation au Luxembourg est un point central qui rend jusqu'à présent difficile leur intégration dans les assolements des exploitations.

Silphie

Au printemps 2023, la culture de silphe a été implantée sur une surface de 11 ha dans la commune de Redange/Attert en partenariat avec la DEA (Distribution d'Eau des Ardennes). Du maïs a été semé en même temps comme culture de couverture entre le silphe, afin que la culture rapporte également une récolte dès la première année.

Miscanthus

En juin 2023, la Chambre d'Agriculture a accompagné la mise en place de 12 ha de Miscanthus en partenariat avec le SES (Syndicat des Eaux du Sud Koerich). L'implantation a été réussie et les conseillers de la Chambre travaillent étroitement avec l'agriculteur chez lequel le miscanthus a été mis en place.



Silphie



Miscanthus

6

VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI-CONSEIL

6.1 Modules

6.1.1 Présentation générale

Les modules sont des formations courtes et personnalisées pour les agriculteurs. Les prestations sont assurées par le biais de modules forfaitisés et remboursés par l'État à des

taux variants entre 50% et 100%, le solde étant à charge des agriculteurs. En 2023, 716 modules ont été dispensés par les conseillers de la Chambre.

6.1.2 Plan de fumure / de fertilisation

Objectifs	Participants
<ul style="list-style-type: none">→ Planifier la fertilisation des cultures (technique et chronogramme d'application, quantité).→ Assurer une répartition respectueuse de l'environnement de la fumure agricole sur les terres arables et les champs.	396

6.1.3 Biogaz

Objectifs	Participants
<ul style="list-style-type: none">→ Calculer les flux (entrées et sorties) de matières organiques afin d'élaborer le plan de fumure.	66

6.1.4 Zones de protection des eaux

Objectifs	Participants
<ul style="list-style-type: none">→ Accompagner les agriculteurs, dont l'exploitation est située en zone de protection des eaux, dans la mise en œuvre des mesures de protection en réalisant des plans de travail spécifiques aux exploitations pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau.→ Sensibiliser et former les agriculteurs sur les dernières techniques de culture pertinentes pour la protection de l'eau grâce à des démonstrations thématiques et des visites sur le terrain.	194

6.1.5 Cultures arables

Objectifs	Participants
<ul style="list-style-type: none">→ Accompagner les agriculteurs dans la conduite performante des cultures arables.	53

6

VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI-CONSEIL

6.1.6 Conseil intégré

Objectifs	Participants
→ Le conseil intégré est appliqué dans trois cas de figure : si un jeune reprend une exploitation, si un agriculteur s'établit sur un nouveau site en zone verte ou si une exploitation envisage un investissement majeur (> 150.000 €) et est en même temps fortement concernée par des zones protégées.	2

6.1.3 Cultures spécialisées

Objectifs	Participants
→ Développer une stratégie pluriannuelle concernant l'intégration de cultures spécialisées (légumes, herbes aromatiques, fruits...) dans l'exploitation dans un objectif de diversification de la production.	5

6.2 Déclaration PAC (Flächenanträge)

La Chambre assure, pour le compte de certains agriculteurs, la préparation des déclarations PAC (Politique Agricole Commune). Depuis 2020, cette déclaration se fait obligatoirement par voie électronique.

2020	2021	2022	2023
66	122	117	117

6.3 Vulgarisation agricole

6.1.3 Pflanzenschutzstrategie

Le service de conseil agricole publie au cours de la saison des fiches qui portent sur la protection phytosanitaire en grandes cultures. Elles contiennent des stratégies et des recommandations proposant aux agriculteurs, en amont d'interventions éventuelles (application de produits phy-

tosanitaires), des options visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en fonction des éléments agronomiques et environnementaux (ex. protection des eaux, des abeilles...).

6.3.2 Planzebau Aktualität

Le Planzebau Aktualität est un bulletin de santé et de production végétale en grandes cultures, publié en moyenne toutes les deux semaines dans les phases de développement importantes. Ce bulletin est rédigé par la Chambre

d'Agriculture et mis à disposition aux participants du module cultures arables. Au total, 16 éditions ont été publiées au cours de l'année 2023.

6

VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI-CONSEIL

6.3.3 Projet SENTINELLE

Financé par le ministère de l'Agriculture et dirigé par le LIST, ce projet porte sur la surveillance des principales maladies et ravageurs dans le colza et les céréales. Concrètement, cette surveillance est associée à un service d'alerte et de recommandations sur les mesures de contrôle par le biais

de publications régulières de fiches Sentinelle. Le choix des traitements requis associe l'avis de l'expert de la Chambre d'Agriculture. Ces fiches sont relayées par le biais de notre site internet.

6.3.4 Évènements

Journée de démonstration de semis direct

Le jeudi 5 octobre 2023, 75 agriculteurs curieux au total se sont réunis à Useldange à l'invitation de la Chambre d'Agriculture pour une démonstration de semis direct de céréales d'hiver après du maïs ensilage. Au total, cinq types de machines de cinq constructeurs différents ont été présentés.

Visite de champ Digital Pilot Farms

Le 22 juin 2023, la chambre d'agriculture a organisé une visite de terrain à Kehlen dans le cadre du projet « Digital Pilot Farms » sur le thème du contrôle des adventices et des maladies fongiques dans le blé d'hiver. Au total, 49 agriculteurs intéressés ont participé à cette formation qui

a été comptabilisée à hauteur de 2 heures dans le cadre de la prime à l'entretien des paysages.

Formation „Biosicherheit in Milch- und Fleischviehherden“

Dans le cadre du plan national sur les antibiotiques, la Chambre d'Agriculture a participé à l'organisations d'un séminaire de formation continue qui a eu lieu le 8 décembre 2023. L'objectif de cette formation, à laquelle ont participé environ 40 agriculteurs, a été de comprendre le domaine de la biosécurité dans les troupeaux laitiers et allaitants afin de réduire l'usage d'antibiotiques. La conférence a été tenue par Jeroen Dewulf, professeur principal d'épidémiologie vétérinaire de l'Université de Gand.



7

STRUCTURATION DES FILIÈRES INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION

7.1 Sou schmaacht Lëtzebuerg (SSL)



Sou schmaacht Lëtzebuerg

Savourez le Luxembourg

Dans le cadre de la campagne «Sou schmaacht Lëtzebuerg» (SSL) cofinancée par l'Etat luxembourgeois, la Chambre d'Agriculture réalise, depuis 2009, toute une série d'actions visant à sensibiliser le grand public ainsi que le secteur de la restauration, à utiliser davantage de produits issus de l'agriculture luxembourgeoise tout en mettant l'accent sur la diversité des produits disponibles et leurs modes de

production respectifs. En parallèle, le gestionnaire de la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg » joue le rôle d'intermédiaire entre les restaurateurs, dont les responsables des achats des cuisines collectives, et les producteurs, pour optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande en produits luxembourgeois.

7

STRUCTURATION DES FILIÈRES INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION

En 2023, « Sou schmaacht Lëtzebuerg » comptait :

- 193 adhérents dont :
- 41 restaurants
- 151 cantines
- 1 table d'hôtes

En termes de communication, le programme s'est décliné de la façon suivante :

→ 18 insertions publicitaires et publiereportages dans les magazines : Femmes Magazine, Guide Horesca, Janette, Kachen, Wort, Entreprises Magazine., BOLD, brochure APTR, Dribble, Mental, En Dag um Bauerenhaff, Gault & Millau, Lëtzebuurger Gemengen, City Mag, Miselerland brennt 2023...

→ 5 campagnes digitales sur les sites internet : supermiro.lu, janette.lu, moienmental.lu

→ 35.199 visiteurs sur le site Internet

→ 115.746 pages du site Internet consultées. En première place des pages les plus visitées se trouve évidemment la page d'accueil, en deuxième la page « recettes » et en troisième place la page « producteurs » en français respectivement en allemand

→ 1 marché des producteurs à la Foire Agricole d'Ettel-

brück et des interviews avec différents producteurs ont été organisés et diffusés sur le site Internet de la Foire Agricole ainsi qu'à la télévision (Post Kanal)

→ 1 campagne d'affichage en fin d'année, moment propice à la consommation, menée dans tous les supermarchés Cactus afin de sensibiliser leurs clients aux produits issus de l'agriculture, l'horticulture et la viticulture luxembourgeoise

→ 1 partenariat avec le Gault&Millau, dans le but de susciter plus d'intérêt chez les restaurateurs en particulier. Celui-ci consistait en la création d'un prix «restaurant du terroir» mettant en avant le meilleur restaurant parmi les adhérents de la campagne. Ce prix a été décerné au restaurant « Becher Gare », fin octobre

Perspectives 2024

En 2024, le programme « Sou schmaacht Lëtzebuerg » compte créer une Newsletter, automatiser certains déroulements répétitifs et développer davantage sa présence sur les réseaux sociaux.

Afin de faciliter les démarches d'adhésion à la campagne, autant pour le producteur que pour le restaurateur, une landing page, couplée à un formulaire spécifique, sera créée sur le site Internet.



7

STRUCTURATION DES FILIÈRES INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION

7.2 Produit du terroir (PDT)

Le label « Produit du terroir – Lëtzebuenger ... » existe depuis 29 ans. Détenu par la Chambre d'Agriculture et portant sur les trois produits viande bovine, blé et pomme de terre, ce label reste, parallèlement au label « Marque nationale », la référence nationale en termes de label d'origine luxembourgeoise pour des produits agricoles, comme l'a démontré une enquête commanditée en 2018 auprès de TNS-ILRES. En vue de la nouvelle loi sur le système de certification des produits agricoles, la Chambre d'Agriculture s'est concertée avec les acteurs des filières. Considérant l'intérêt de créer un label fort, la Chambre d'Agriculture a été soutenue par les

acteurs des filières viande bovine, blé et lait afin de créer, sur la base d'un nouveau cahier des charges, un label à base commune unique et déclinable plus spécifiquement pour les différents produits agricoles. Ce travail de réflexion est en cours et sera accompagné par une réforme de la gestion et du système de financement du PDT. L'objectif de la Chambre d'Agriculture est de donner au nouveau label un format répondant en même temps aux attentes des consommateurs ainsi qu'à celles des agriculteurs et des filières concernées tout en restant inclusif pour les agriculteurs luxembourgeois.



7

STRUCTURATION DES FILIÈRES INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION

7.2.1 PDT Lëtzebuenger Rëndfleesch

Âgé de 29 ans et à l'origine du label « Produit du terroir », le label « Produit du Terroir - Lëtzebuenger Rëndfleesch » reste la filière la plus importante et vise une production phare de l'agriculture nationale, la viande bovine luxembourgeoise. Le label couvre l'ensemble de la filière viande bovine (agriculteur, commissionnaire, abattoir, atelier de découpe et boucherie) et valorise les bovins nés, élevés et abattus au Luxembourg.

Bilan :

En 2023, le label « Produit du terroir - Lëtzebuenger Rëndfleesch », ce sont :

- **971 agriculteurs**
- **12 commissionnaires**
- **67 boucheries**
- **3 ateliers de découpe**
- **2 abattoirs**

Les exploitations adhérentes au label représentent 82% du cheptel bovin luxembourgeois. Le label porte sur près de 15.649 abattages sur un total de 24.362 bovins (2023) abattus au Luxembourg (64% des bêtes). Le facteur d'origine étant un critère important aux yeux des consommateurs, la demande à l'encontre du « Produit du Terroir - Lëtzebuenger Rëndfleesch » reste forte.

Contrôles

Les contrôles externes ont porté sur quatre agriculteurs,

deux abattoirs, deux ateliers de découpe et onze boucheries.

Identification et certification du type racial

L'information sur la race bovine étant depuis longtemps présente sur une grande partie de la viande importée dans le pays, la filière de la viande bovine luxembourgeoise a décidé, il y a quelques années, de s'aligner sur cette démarche de transparence. C'est ainsi qu'en 2017, la Chambre d'Agriculture a mis en place, un système de certification du type racial des bovins abattus dans le cadre de la démarche PDT-LR. Il s'agit donc d'une indication permettant de renforcer de manière significative le positionnement de la viande bovine luxembourgeoise par rapport à la viande importée dans notre pays. Pour répondre aux demandes des abattoirs, la certification de la race bovine via la méthode de la Chambre d'Agriculture a été ensuite étendue aux animaux abattus en dehors de la démarche PDT-LR et en dehors de labels privés. La certification du type racial se fait en abattoir par du personnel formé par la Chambre d'Agriculture. Des contrôles inopinés ont lieu en abattoir par un collaborateur de la Chambre d'Agriculture et un rapport d'abattage est analysé de manière hebdomadaire. En 2023, il y a eu 15 passages en abattoirs et environ 80% des bovins abattus au Luxembourg ont bénéficié de la méthode de certification du type racial de la Chambre d'Agriculture.

Cette démarche permet de valoriser durablement le travail de la filière viande bovine et, plus particulièrement, celui des éleveurs bovins luxembourgeois.

7

STRUCTURATION DES FILIÈRES INTÉGRATION COMMERCIALE ET PROMOTION

7.2.2 PDT Lëtzebuenger Wees, Miel an Brout

Le label « Produit du Terroir - Lëtzebuenger Wees, Miel a Brout » (blé, farine et pain) a été lancé en 1995 et couvre l'ensemble de la chaîne de production (agriculteur, commerce agricole, meunier, boulanger). Le cahier des charges prévoit, entre autres, qu'aucune boue d'épuration n'ait été utilisée sur l'ensemble de l'exploitation au cours des cinq dernières années (afin d'exclure les risques de contamination par des métaux lourds ou d'autres adjuvants) et que toutes les pratiques culturales (fertilisation, protection des plantes) soient consignées.

Bilan :

En 2022/2023, le label « Produit du Terroir : Lëtzebuenger Wees, Miel an Brout », c'est 160 exploitations agricoles inscrites qui cultivent au total :

- 2 326 ha de blé tendre
- 27 ha d'épeautre

- 68 ha de blé dur
- 51 ha de seigle panifiable
- 139 ha de champs de blé aménagés avec des fenêtres pour les nichées de l'alouette
- 159 ha de bordures de champs exemptes de traitement afin de permettre aux herbes et fleurs sauvages indigènes de s'y développer

Contrôles effectués

La commission de contrôle du PDT blé, farine et pain, composée de représentants du commerce agricole, des agriculteurs, des meuniers, des boulangers et de la protection des consommateurs, s'est réunie trois fois en 2023. Parmi les sujets traités figuraient la vérification du respect des conditions de participation (prime à l'entretien paysager, boues d'épuration) et les contrôles annuels sur le terrain. 16 exploitations au total (10 % de l'ensemble des agriculteurs) ont été contrôlées sur 292 ha (12,5% de la surface totale cultivée).

7.2.3 PDT Lëtzebuenger Gromperen

Le Label « Produit du Terroir - Lëtzebuenger Gromperen » a été lancé par la Chambre d'Agriculture en 1999. L'objectif était de promouvoir la culture de pommes de terre régionales de qualité dont la culture impose des exigences élevées sur le sol, les pratiques culturales et le maniement des machines. Les entreprises qui décident de participer au label PDT de la Chambre d'Agriculture doivent documenter toutes les pratiques culturales (fertilisation, protection des végétaux),

utiliser des plants certifiés et approuver les contrôles sur site menés par la Chambre.

Bilan :

En 2022/2023, le label « Produit du Terroir Lëtzebuenger Gromperen », c'est :

- 7 agriculteurs luxembourgeois qui cultivent 213 ha de pommes de terre

8

COMMUNICATION

8.1 Médias numériques

8.1.1 Site Internet

Au cours de l'année 2022, un nouveau site a été développé et mis en ligne sous l'URL (www.lwk.lu). La nouvelle interface plus moderne et riche en informations poursuit des objectifs multiples en lien avec les différentes missions de la Chambre. L'année 2023 est donc la première année pour laquelle nous disposons des données complètes.

En 2023 nous avons publié:

- **47 articles dans le blog**
- **76 questions parlementaires**
- **2 offres d'emplois**

En 2023 la page a recensé:

- **14 786 visiteurs**
- **59 989 pages lues**



8.1.2 Page Facebook

La Chambre a créé, début 2020, une page Facebook afin de renforcer sa communication avec le monde agricole, autour d'informations et d'articles essentiellement techniques voire d'informations plus « politiques » à l'encontre de ses adhérents.

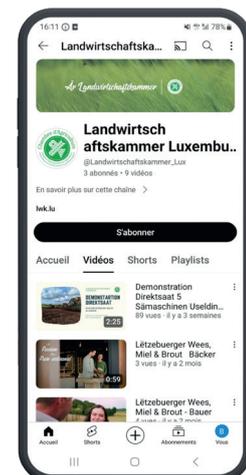
En 2023, la page Facebook a recensé :

- **42 nouveaux abonnés (+14 %)**
- **4 237 visites (+202 %)**
- **68 publications (+58)**
- **Couverture 13 100 (+25%)**
- **459 interactions avec le contenu (+ 678 %)**
- **489 clics sur un lien (+ 375 %)**



8.1.3 Chaîne Youtube

La Chambre d'Agriculture a lancé au cours de l'année 2023 une chaîne Youtube. L'objectif consiste à élargir sa communication avec des vidéos, mais également de pouvoir intégrer des vidéos sur son site. La chaîne Youtube de la Chambre, qui se trouve encore dans sa phase d'implantation compte 7 contenus partagés entre septembre et la fin d'année 2023.



8

COMMUNICATION

8.1.4 Newsletter

Afin de renforcer la communication auprès des agriculteurs, la Chambre a mis en place une newsletter. Cette newsletter est l'occasion de faire un point général sur l'ensemble des projets sur lesquels travaille la Chambre, mais surtout de communiquer des informations importantes au secteur. La première newsletter a été envoyée en décembre 2022. Par conséquent, l'année 2023 est la première année pour laquelle nous disposons de données exhaustives :

- 6 newsletters envoyées
- Un taux d'ouverture moyen de 84%

8.2 Autres

8.2.1 KIKI RICKI dans le magazine « GUDD! »

La Chambre d'Agriculture réalise chaque année le volet « Kiki Ricki » du magazine d'information « GUDD! » du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural, distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des habitants deux fois par an, en juin et décembre.

Cette rubrique s'adresse aux plus jeunes lecteurs et vise à présenter et promouvoir l'agriculture et les produits agricoles locaux.



8.2.2 Interventions dans les médias

Outre les rapports et articles techniques publiés de façon régulière, la Chambre reste active dans les médias écrits et radiophoniques ainsi que télévisuels, tant nationaux qu'internationaux - essentiellement par l'entremise de son Président. La Chambre compte ainsi une dizaine d'intervention sur ces médias en 2023. Les positions du monde agricole issues de ces entretiens et des informations fournies par la Chambre ont également fait l'objet de plusieurs articles dans la presse généraliste.

8.2.3 Foire Agricole

La Foire annuelle constitue un évènement important pour le secteur agricole lors duquel la Chambre assure une présence, non seulement via ses programmes "Sou schmaacht Lëtzebuerg" et "Produit du Terroir" mais également via son propre stand. Cette année, la Chambre a mis l'accent sur la thématique de la sécurité au travail en accueillant sur son stand l'Association Assurance Accident et FOSTER. Les agriculteurs visitant le stand ont ainsi pu bénéficier de conseils sur les sujets de l'assurance et de la prévention des risques et des accidents.



COORDONNÉES

Chambre d'Agriculture

261, Route d'Arlon

L-8011 Strassen

+352 31 38 76 -1

info@lwk.lu

www.lwk.lu